



le 1/12/2021

Madame le Maire de Gometz le Châtel,
76, Rue Saint-Nicolas,
91940 Gometz-le-Châtel

Objet : Constructions au numéro 56 route de Chartres à Gometz.

Madame,

Dans le numéro 264 du Castलगometzien vous avez porté à la connaissance des habitants le projet de construction du 56 route de Chartes.

Il consiste a priori en la destruction du pavillon qui s'y trouve aujourd'hui et à l'édification d'un habitat collectif.

A l'observation, il apparaît (voir extrait du SAGE ci-joint) que cette zone semble classée « zone humide probable ».

Si tel est le cas, les critères permettant de classer définitivement cette zone (sondages, présence d'une flore non caractéristique d'une zone humide) devront être impartialement et strictement vérifiés.

En effet, comme vous le savez, les zones humides, particulièrement en ville :

- sont d'un intérêt écologique majeur,
- permettent de lutter contre l'imperméabilisation des sols dont on peut voir les conséquences catastrophiques lors des épisodes orageux violents (voir les conséquences de l'orage du 19/06/2021),
- contribuent au bien être des habitants,

Vous nous avez informés que la partie basse du terrain était acheté par le SIAHVY. Cette zone participera au re-méandrage du Vaularon. Nous comptons sur vous, car si la partie haute du terrain s'avère alors « humide », VYF ne peut que souhaiter une modification du projet.

Par ailleurs l'assainissement des ces nouveaux bâtiments se fera via le collecteur intercommunal du Vaularon dont la capacité se révèle toujours insuffisante. Si des travaux sur une portion du collecteur Intercommunal sont en cours, il n'en reste pas moins vrai que les réseaux communaux maintenant à la charge de la CPS ne sont pas réhabilités et les Eaux Claires Parasites et Météoriques sont toujours présentes.

De plus, la charge du collecteur intercommunal augmente régulièrement du fait des nouveaux programmes immobiliers de Bures, de Chevry et de Gometz le Châtel.

Les pavillons de la zone contiguë Gometz/Bures sont toujours pollués par le retour des eaux usées en cas d'épisodes orageux, en dépit des diverses communications du Siahvy.

Notre souci d'alerte, ne remettant pas en cause l'état d'esprit des relations que vous avez bien voulu établir avec notre Association.

Je vous prie de recevoir, Madame la Maire, nos salutations associatives.

Danielle Farret

Présidente

Pour les membres du bureau de VYF